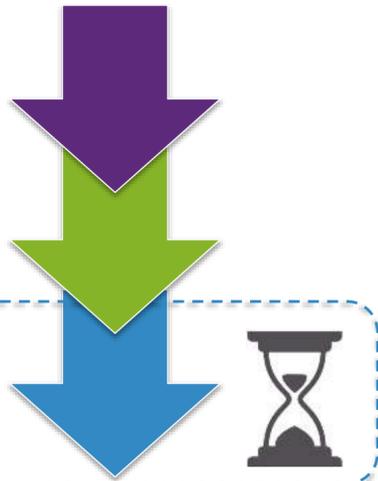


Le Document d'orientations et d'objectifs (DOO), le document réglementaire du SCoT

Diagnostic et état initial de l'environnement

PADD

DOO



- Le DOO **précise les actions** à mettre en œuvre pour concrétiser les grandes orientations du projet de territoire exprimé dans le PADD
- Le DOO est **opposable** aux documents d'urbanisme et de planification locaux :
 - Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)
 - Programme local de l'Habitat (PLH)
 - Plan de déplacements urbains (PDU)
 - Plan Climat Air Energie Territorial (PCEAT)

Le DOO : traduire la stratégie du territoire en objectifs d'aménagement

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Objectif 1 : L'authenticité au service de la transition écologique et économique

Un mode de vie durable pour une vision humaine et transmissible de l'aménagement du territoire, de ses ressources naturelles et de son patrimoine

Objectif 2 : La solidarité comme principe d'organisation et de fonctionnement

Une attractivité qualitative au service d'une proximité réclamée par les populations qui s'organise autour d'un réseau de bourgs, villages et villes connecté et solidaire

Objectif 3 : Une économie innovante tirée par la transition économique et énergétique, et par l'ouverture du territoire

Une économie dynamisée par les ressources du territoire et les savoir-faire propice à une notoriété améliorée et à une inscription dans des réseaux coopération à plusieurs échelles



Partie 1 : L'authenticité au service de la transition écologique et économique



Le SCoT cherche à léguer son patrimoine paysager et environnemental aux générations futures au travers d'une vision transmissible de l'aménagement du territoire

Prescriptions relatives à la protection, à la gestion et la valorisation des ressources environnementales

- ⇒ Protéger les réservoirs de biodiversité et maintenir des continuités écologiques fonctionnelles pour que ses éléments de nature contribuent à structurer le cadre de vie du territoire, renforcer les liens entre le littoral et le rétro-littoral, soutenir une économie verte
- ⇒ Maintenir une nature ordinaire et une nature en ville qui participent au sentiment de bien-être des populations, mais aussi à la conservation de la biodiversité, à la gestion de risques et à la résilience face au changement climatique.
- ⇒ Assurer la disponibilité de la ressource en eau par des actions agissant sur sa qualité, quantité et son utilisation économe

Prescriptions relatives à la gestion des risques pour permettre aux populations d'évoluer dans des espaces sécurisés

- ⇒ Anticiper les risques et nuisances en appliquant et respectant les plans de préventions qui s'imposent (Plans de Prévention des Risques inondations, naturels, technologiques, Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport, ...)

Prescriptions relatives à la gestion et à la valorisation des façades littorales pour maintenir l'authenticité de ces lieux d'exception et leurs ressources associées

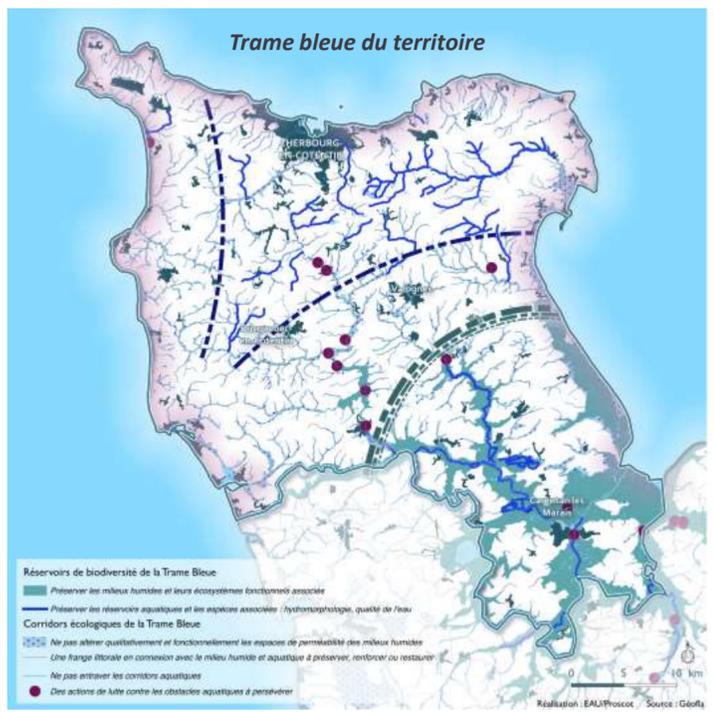
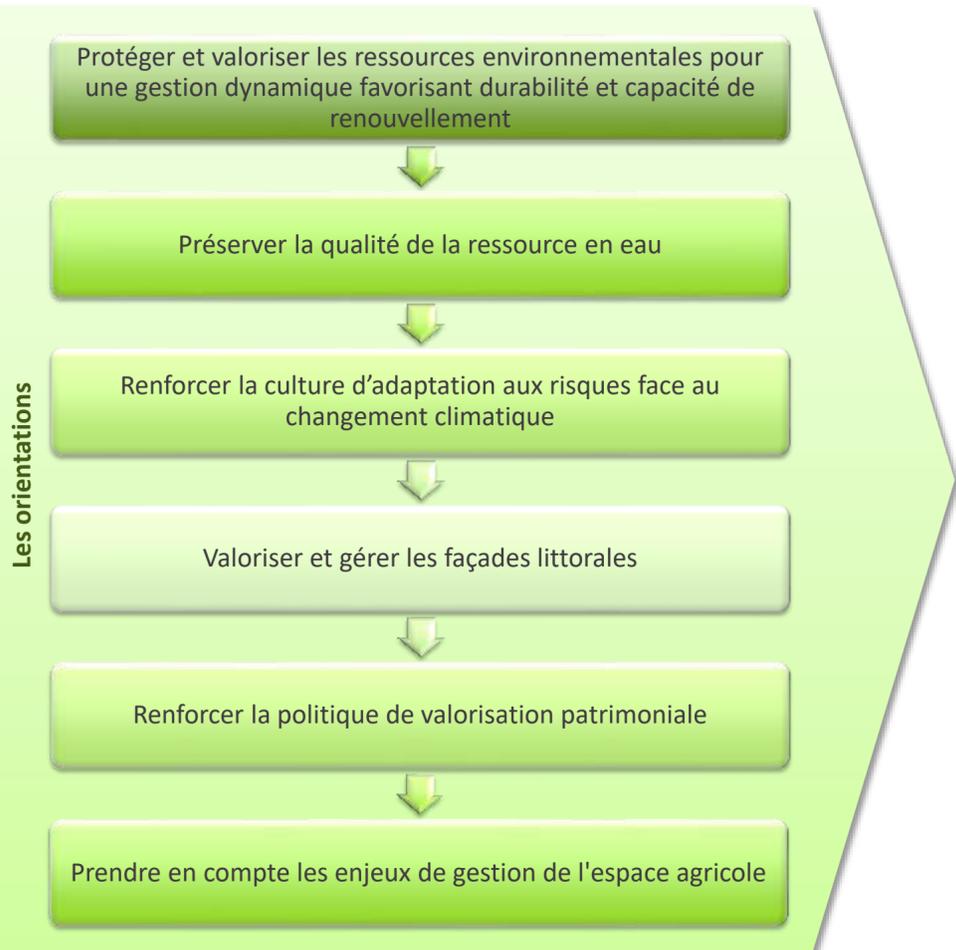
- ⇒ Protéger les espaces remarquables terrestres et marins, les sites et paysages caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral
- ⇒ Permettre leur valorisation et leur aménagement sous condition de respect de la loi littoral à des fins touristiques, économiques (développement des activités aquacoles), voire le développement en continuité des agglomérations et villages existants définis par le SCoT et la densification des secteurs déjà urbanisés

Prescriptions relatives à la préservation et la valorisation des espaces agricoles et aquacoles pour des raisons économiques, paysagères, écologiques et le maintien des identités rurales

- ⇒ Maîtriser le rythme de la consommation foncière des espaces naturels, agricoles et forestiers pour préserver « la matière première » des exploitations
- ⇒ Evaluer l'impact des nouvelles urbanisations et les interroger en fonction de la qualité des terres, de l'accessibilité aux espaces de production, des projets de développement des exploitations, de la production de produits labélisés

Prescriptions relatives à la valorisation de l'ensemble des patrimoines naturels et bâtis pour conforter les vecteurs d'identité locale sans compromettre leur usage

- ⇒ Identifier les éléments patrimoniaux et les mettre en lumière en préservant les cônes de vue, aménageant qualitativement leurs abords, préservant les entités naturelles (bocage, pâture, zones humides, boisement, ...)
- ⇒ Respecter les identités des lieux en fonction de leur morphologie et de leur topographie

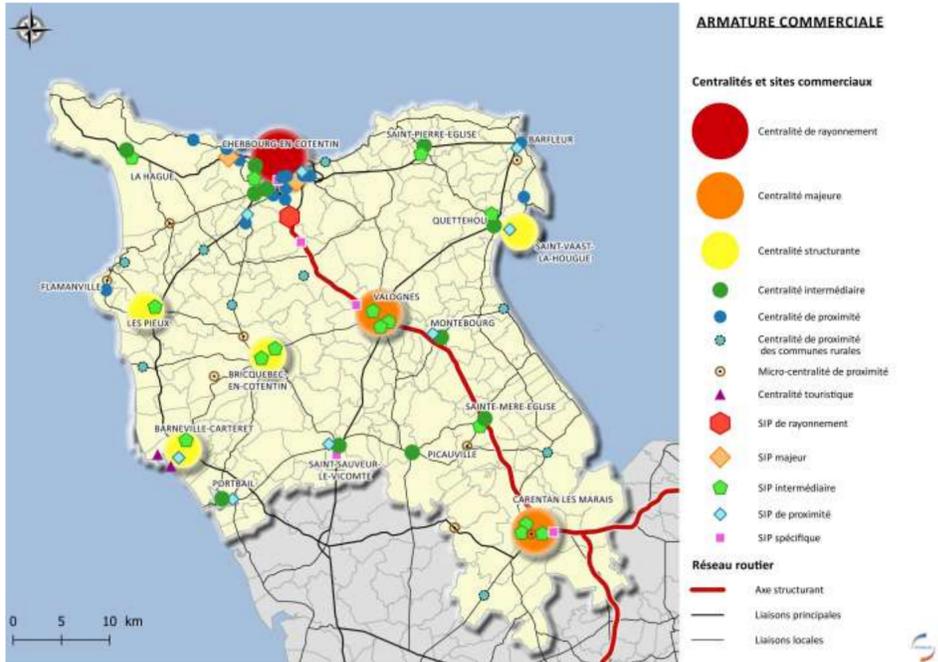


Quels chiffres retenir ?

- 1 255 ha de besoins fonciers entre 2020 et 2040
- Réduction de 57 % de la consommation foncière par rapport à la période 2009-2019



Partie 2 : La solidarité comme principe d'organisation et de fonctionnement



Le SCoT entend démultiplier les aménités offertes aux populations pour qu'elles puissent parfaire leurs parcours de vie en fonction de leurs besoins

Prescriptions relatives à l'organisation territoriale pour conforter le modèle de développement cotentinois, ses fonctions urbaines et rurales et rechercher un équilibre spatial et fonctionnel

- ⇒ Renforcer les pôles métropolitains de Cherbourg-en-Cotentin, Valognes et Carentan-les-Marais pour être en accroche du fait métropolitain normands avec Caen, Le Havre et Rouen
- ⇒ Constituer des pôles d'équilibres pour assurer la vitalité de la ruralité du territoire, relais entre les fonctions urbaines et rurales nécessaires aux populations et maillons du décroisement interne au territoire
- ⇒ Prendre en compte les enjeux littoraux, économiques, résidentiels d'espaces spécifiques en définissant des têtes de réseau aux rôles bien déterminés
- ⇒ Renforcer les échelles d'hyper proximité dans les espaces ruraux par des pôles ruraux de proximité grâce au maintien des spécificités locales et des équipements et services
- ⇒ Maintenir une vie rurale dynamique par des centres bourgs actifs et fonctionnels

Prescriptions relatives aux mobilités pour décroiser les espaces de vie entre eux, réduire les temps de déplacements et améliorer la qualité de l'air

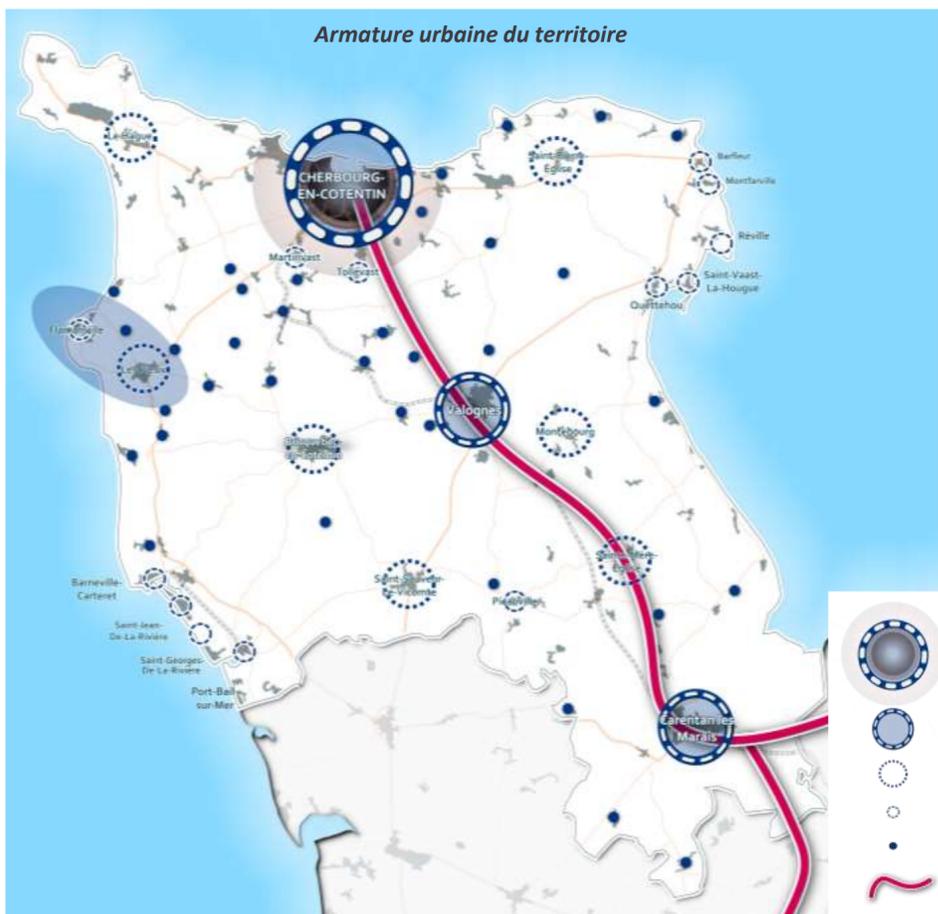
- ⇒ Renforcer le caractère multimodale des gares de Cherbourg-en-Cotentin, Valognes et Carentan-les-Marais pour en favoriser leur fréquentation
- ⇒ Accompagner l'intermodalité et le rabattement vers des pôles et stations pour réduire le recours systématique à la voiture individuelle
- ⇒ Développer des solutions durables de déplacements : covoiturage, transports collectifs, électromobilité, vélo, marche à pied
- ⇒ Faciliter l'extension du réseau numérique et son usage

Prescriptions relatives à l'offre de logements pour permettre la réalisation du parcours résidentiel des populations

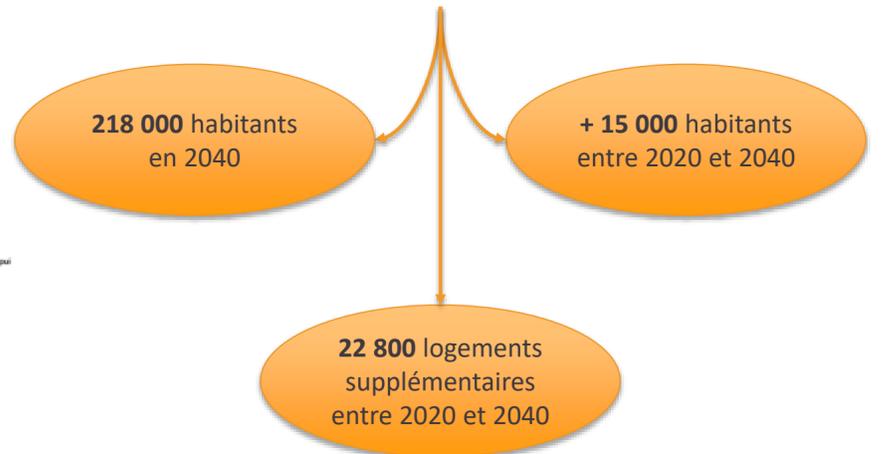
- ⇒ Déployer une offre résidentielle de qualité adaptée aux besoins des populations en termes de prix, d'accessibilité, de proximité à l'égard des équipements et services
- ⇒ Développer une offre de logements qui tient compte de la raréfaction du foncier et des enjeux écologiques en mobilisant les enveloppes urbaines existantes, en requalifiant le parc obsolète et en améliorant leur efficacité énergétique

Prescriptions relatives au déploiement de l'offre d'équipements, de services et de commerces pour proposer un large choix aux populations en fonction de leurs besoins

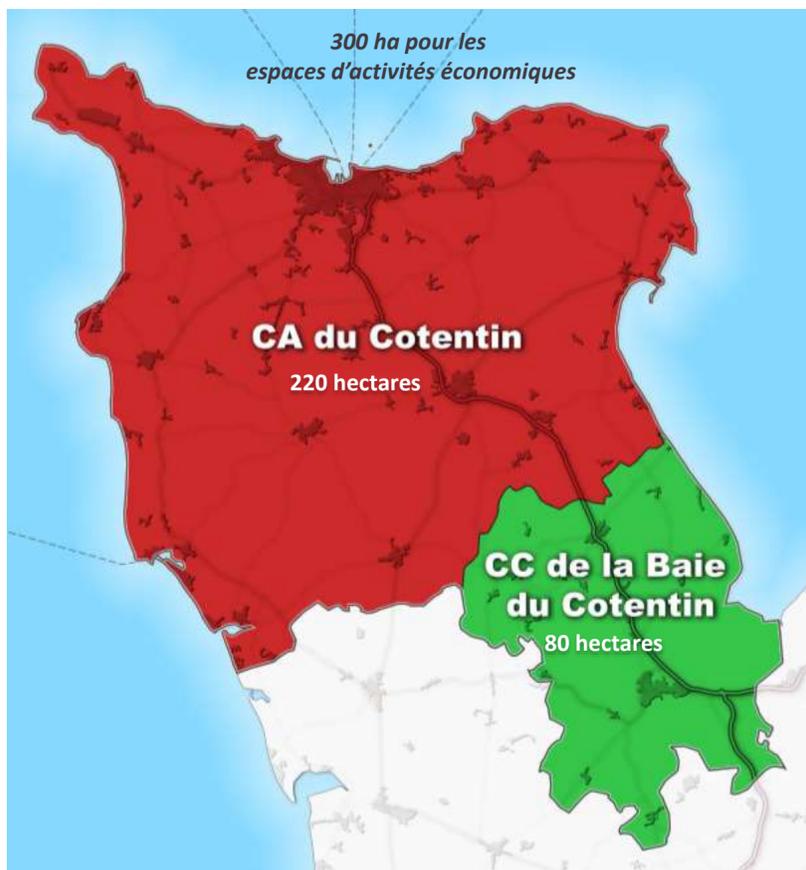
- ⇒ Organiser un maillage d'équipements et de services au plus près des populations, spatialement équilibré et en cohérence avec l'architecture urbaine
- ⇒ Faire des centres villes, des bourgs et des quartiers des lieux fonctionnels, accessibles et appropriables par les populations pour permettre aux équipements et services de s'y implanter
- ⇒ Renforcer la vitalité des centres en localisant préférentiellement les implantations commerciales en leur sein et en maîtrisant les implantations en périphérie



Quels chiffres retenir ?



Partie 3 : Une économie innovante tirée par la transition économique et énergétique, et par l'ouverture du territoire



Le SCOT met en place une stratégie de développement économique favorable à l'entrepreneuriat et à l'implantation de projets innovants dans tous les secteurs, plus particulièrement dans les domaines agroalimentaire, énergétique, maritime et touristique

Prescriptions relatives à la mise en place de la transition écologique au travers d'une filière énergétique puissante dans les richesses du territoire la matière nécessaire à son développement

- ⇒ Accompagner et soutenir le développement des énergies renouvelables (éolien, hydrolien, biomasse, bois-énergie, photovoltaïque, ...)
- ⇒ Favoriser le développement de la formation et de la recherche pour maintenir la filière nucléaire à la pointe de la technologie

Prescriptions relatives au développement des ports de plaisance et de commerce pour renforcer l'économie maritime

- ⇒ Organiser la montée en puissance de la plaisance (augmentation des capacités d'accueil, offres de services au droit des ports de plaisance, ...)
- ⇒ Assurer la place du port de Cherbourg-en-Cotentin à l'échelle des ports majeurs de Normandie en organisant son aménagement au regard des activités de commerce, industrielle, croisiériste, de plaisance, ...

Prescriptions relatives au soutien et à la valorisation des productions agricoles, aquacoles et issues du sous-sol

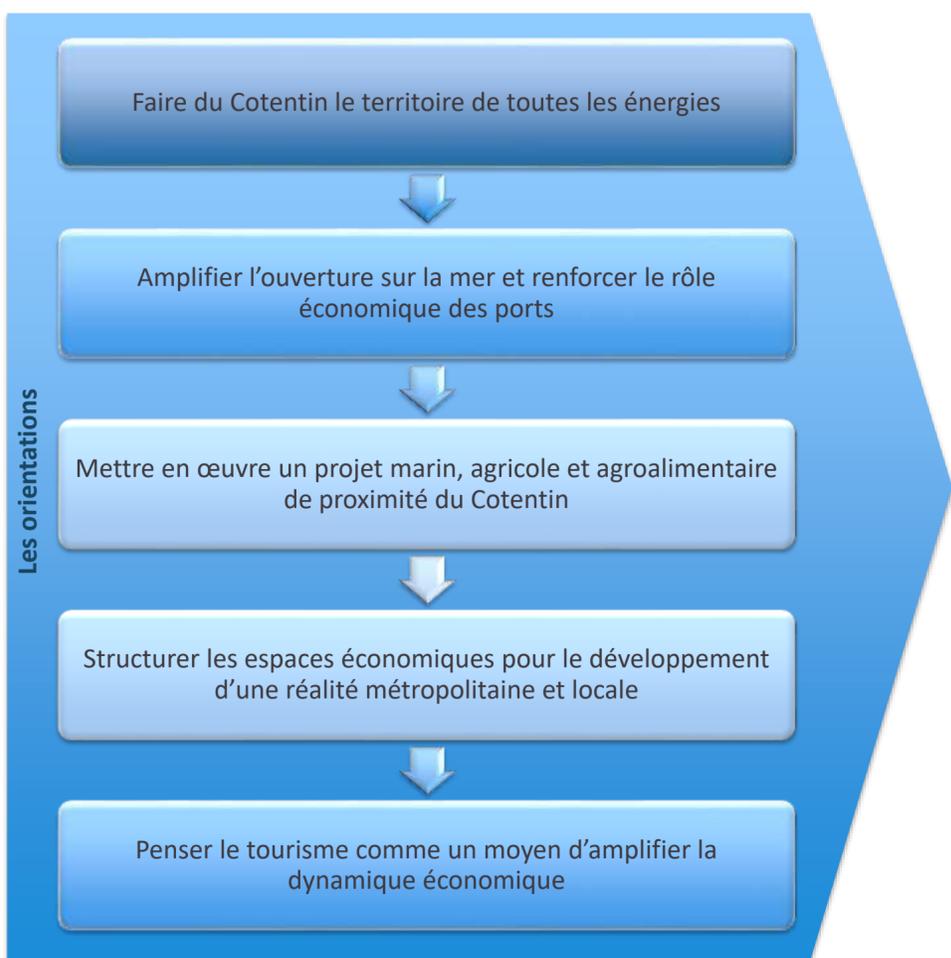
- ⇒ Soutenir l'ensemble des activités aquacoles en permettant l'aménagement, l'amélioration, la création de centres logistiques de débarque et de halles à marée et appliquer la réglementation relative à la loi littoral assurant leur développement
- ⇒ Permettre la diversification des activités agricoles en encourageant la valorisation sur place des productions, le développement des activités agro-touristiques, ...
- ⇒ Encourager une agriculture de proximité répondant aux aspirations des populations d'une production locale qualitative et traçable
- ⇒ Veiller à une exploitation raisonnée et durable des carrières au regard des enjeux paysagers, environnementaux, ...

Prescriptions relatives à l'offre foncière et immobilière à vocation économique en vue de conforter les bassins d'emploi du territoire et favoriser le développement de l'emploi

- ⇒ Offrir un foncier économique pour tous les types d'entreprises aussi bien endogènes qu'exogènes, et donner de la visibilité concurrentielle au territoire
- ⇒ Optimiser le foncier en favorisant le développement économique dans le tissu urbain existant, en identifiant et requalifiant les friches
- ⇒ Améliorer la qualité des espaces d'activités économiques pour en faire de véritables lieux de vie professionnels accueillants

Prescriptions relatives au développement des activités touristiques afin de créer de l'emploi et de renforcer la notoriété du territoire

- ⇒ Mettre en scène les points d'intérêt touristique et les relier entre eux, par des modes de déplacements appropriés (vélo, randonnée, cheval, ...) pour des circuits d'itinérance à chacun à son rythme
- ⇒ Favoriser le déploiement d'une offre d'hébergements pour tous types de tourisme et de touristes associés à une offre d'équipements et de services nécessaires à leur évolution sur le territoire



Quels chiffres retenir ?

300 ha de mobilisation foncière pour le développement des espaces d'activités économiques entre 2020 et 2040

100 ha pour des équipements accompagnant le développement économique entre 2020 et 2040 (tourisme, infrastructure, ...) et attirer des actifs

100 ha de mobilisation foncière pour le développement d'activités hors espaces d'activités économiques entre 2020 et 2040